

## Décision de la CSSF portant nomination des membres du jury de l'examen d'aptitude professionnelle des candidats réviseurs d'entreprises.

La direction de la Commission de Surveillance du Secteur Financier,

Vu la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit, et notamment son article 9, paragraphe (2) ;

Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 2018 pris en application de la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit et déterminant les conditions de qualification professionnelle des réviseurs d'entreprises et notamment son article 6, paragraphe (2).

décide :

### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres effectifs du jury d'examen prévu à l'article 6, paragraphe (2) du règlement grand-ducal du 14 décembre 2018 déterminant les conditions de qualification professionnelle des réviseurs d'entreprises, pour un terme de trois ans :

- Monsieur Ludovic Bardon, réviseur d'entreprises agréé ;
- Monsieur Yves Baustert, membre de la Direction du Commissariat aux Assurances ;
- Madame Bettina Blinn, réviseur d'entreprises agréé ;
- Monsieur Emmanuel Chataignier, directeur indépendant ;
- Madame Magalie Cormier, réviseur d'entreprises agréé ;
- Monsieur Olivier Delbrouck, réviseur d'entreprises agréé ;
- Monsieur Thierry Flamand, président du Commissariat aux Assurances ;
- Madame Aine Hearty, réviseur d'entreprises agréé ;
- Monsieur Engin Ircag, réviseur d'entreprises agréé ;
- Monsieur Thomas Kaspereit, enseignant à l'Université ;
- Monsieur Benjamin Lam, directeur indépendant ;
- Madame Véronique Lefebvre, ancienne associée audit ;
- Monsieur Olivier Lemaire, réviseur d'entreprises ;
- Madame Emmanuelle Miette, réviseur d'entreprises agréé ;
- Monsieur Bob Muller, attaché auprès de la CSSF ;
- Monsieur Daniel Ruppert, conseiller 1<sup>ère</sup> classe auprès du Ministère de la Justice ;
- Madame Pia Schanz, réviseur d'entreprises agréé ;
- Monsieur Jérôme Tourscher, réviseur d'entreprises ;
- Madame Priscilia Valtaer, réviseur d'entreprises agréé ;
- Monsieur Marc Voncken, réviseur d'entreprises agréé.

### Article 2

Monsieur Daniel Ruppert, pré qualifié, est nommé président du jury.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'D. Ruppert', is located in the bottom right corner of the page.

**Article 3**

La présente décision sera publiée sur le site Internet de la CSSF.

Luxembourg, le 6 février 2025

**Commission de Surveillance du Secteur Financier**



**Claude WAMPACH**  
Directeur



**Marco ZWICK**  
Directeur



**Jean-Pierre FABER**  
Directeur



**Françoise KAUTHEN**  
Directeur



**Claude MARX**  
Directeur général